



## **Organiser et anticiper la mise en œuvre de la continuité pédagogique**

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'objectif visé est l'enseignement en présence de tous les élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et des établissements. Afin de prévenir l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des adaptations locales, tout école et établissement doit, en amont de la rentrée des élèves, préparer un plan de continuité pédagogique. La rentrée scolaire, notamment les réunions de prérentrée, est un moment privilégié pour anticiper la mise en œuvre du plan de continuité pédagogique.

### **1. L'élaboration et l'appropriation du plan de continuité pédagogique**

Le plan de continuité pédagogique permet d'assurer la poursuite des apprentissages des élèves. Il peut être mis en œuvre suivant deux modalités : l'enseignement « hybride » ou l'enseignement entièrement à distance. Il doit pouvoir être adapté à tout moment de l'année selon la circulation du virus, ou toute autre situation obligeant à prendre des mesures ciblées. Il prévoit et articule différentes dimensions mobilisées pour la continuité des apprentissages :

- Pédagogique (organisation des cours, articulation entre présence et distance des élèves, modalités de coordination entre professeurs pour permettre une organisation optimale) ;
- Numérique (utilisation efficiente des espaces numériques de travail (ENT), des logiciels de vie scolaire, de la classe virtuelle « Ma classe à la maison » et des bonnes pratiques numériques) ;
- Matérielle (collecte des coordonnées des familles, visibilité sur les équipements numériques des élèves).

Le plan de continuité doit ainsi être minutieusement préparé dans chaque école, collège et lycée. Les réunions de prérentrée sont l'occasion de finaliser son élaboration et de coordonner les équipes. L'expérience tirée des deux dernières années scolaires permet d'identifier et de mobiliser les ressources les plus adaptées.

Ainsi, pour accompagner les équipes pédagogiques, les ressources présentes sur [éduscol](https://eduscol.education.fr) ont été actualisées pour l'année scolaire. Les directeurs d'école et chefs d'établissement peuvent y retrouver l'ensemble des fiches pour les guider dans l'élaboration du plan de continuité pédagogique et sa mise en œuvre. Il convient également d'organiser la continuité pédagogique au-delà du numérique, notamment pour les écoliers.

Par ailleurs, la classe virtuelle « Ma classe à la maison » est ouverte dès le mois de septembre pour tous les enseignants, à titre gratuit. Chaque professeur recevra sur son adresse mail une url pour accéder à son espace de classe virtuelle. Il y retrouvera une classe virtuelle créée par niveau enseigné et disponible pour l'ensemble de l'année scolaire. Ainsi, il pourra transmettre à ses élèves le lien pour se connecter à la classe virtuelle.

### **2. La coopération avec les collectivités territoriales**

La mise en œuvre de la continuité pédagogique doit être anticipée, en lien avec les collectivités locales concernées.

L'un des principaux enjeux consiste à s'assurer de la capacité des ENT à tenir la charge, dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des adaptations. Chaque académie organise, en amont de la rentrée scolaire, avec les régions, départements et prestataires, les mesures à prendre pour garantir la bonne mise en œuvre de la continuité pédagogique. Le nouveau schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET) en vigueur depuis juillet 2021 est en ligne sur [éduscol](https://eduscol.education.fr).

Dans les jours précédant la rentrée, chaque école ou établissement fait, avec la collectivité de rattachement, un état des lieux des équipements numériques et vérifie leur bon fonctionnement.

Dans l'hypothèse où le plan de continuité pédagogique devrait être activé, le directeur d'école ou le chef d'établissement informe la collectivité territoriale de rattachement de ses modalités d'organisation. Ainsi, des adaptations pourront être envisagées, notamment pour les services de nettoyage, de restauration ou de transport scolaire.

### **3. Suivi national de la continuité pédagogique**

Au niveau national, l'équipe nationale continuité pédagogique poursuivra son accompagnement. Ainsi, le réseau national des correspondants académiques « continuité pédagogique » est réactivé pour l'année scolaire 2021-2022. Chaque académie identifie, en amont de la rentrée, un ou plusieurs référent(s) académique(s) pour constituer ce réseau qui sera réuni une première fois le 26 août.